

La Clayette chez vous

Le Mot du Maire

Clayettoises, Clayettois,

Voici un an que votre nouvelle équipe municipale est en place. Quel bilan en tirer à ce terme ?

Il nous a fallu dans un premier temps prendre nos marques, notre équipe étant composée d'une majorité de nouveaux élus.

Un début de mandat chaotique, malmené par la COVID19, entraînant des contraintes nouvelles, des frais supplémentaires, des recettes perdues, des perturbations dans les relations avec les différents organismes nécessaires à la bonne conduite des divers dossiers.

Nous voulons gérer notre commune en bon père de famille, réaliser des projets, des travaux, en adéquation avec notre budget. C'est pour cela que l'investissement 2021 a été analysé et élaboré pour qu'il soit à l'équilibre sans avoir recours à l'emprunt. La section de fonctionnement, poste budgétaire important, suscite toute notre attention et nous conduit à prendre des décisions parfois impopulaires mais nécessaires, à la fois pour générer des économies, mais aussi pour nous mettre en conformité avec la loi.

Clayettoises, Clayettois, vous trouverez, au fil de cette lettre d'informations, plus de détails sur ce qui a été réalisé, ce qui se projette à plus ou moins long terme. J'ai à cœur de pouvoir vous retrouver lors d'une réunion publique dès que les conditions sanitaires nous le permettront. Je reste, ainsi que toute l'équipe municipale, à votre écoute pour toutes questions ou suggestions dont vous voudriez nous faire part.

J'ai une pensée particulière envers celles et ceux que ce virus a atteint aussi bien physiquement qu'économiquement. Le retour à une vie normale semble poindre, je souhaite que bientôt nous puissions revoir TOUS nos commerces ouverts sans contrainte, que notre centre-ville reprenne vie, que nos associations puissent organiser leurs festivités, afin de renouer les liens sociaux qui nous manquent tant !

J'en appelle à l'esprit de cohésion de chacune et chacun d'entre vous, pour que nous privilégions le « consommer local » en signe de soutien à nos commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs, et ainsi, assurer leur pérennité...

Nous ne sommes pas encore sortis de cette pandémie alors, pour le bien-être de tous :

VACCINEZ-VOUS !

Je vous souhaite un agréable été
et de bonnes vacances.

Le Maire, Christian LAVENIR



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Budget : Lors de son Conseil d'Administration du 16 mars 2021, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget général pour l'exercice 2020, le CCAS de La Clayette a validé le compte de gestion et a voté le budget primitif 2021 pour un total de 19 720,00 €.

Colis distribués aux aînés : les membres du CCAS ont distribué au mois de décembre 2020, des colis de mets et boissons aux Clayettoises et Clayettois habituellement conviés au « repas des aînés », qui a dû être annulé en raison des contraintes sanitaires. L'ensemble des membres du CCAS remercie les habitants pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé. Les colis qui n'ont pas pu être distribués ont été donnés à l'association des « Restos du Cœur » de La Clayette.

Laurie LABONNE-NOLLET

Le compte administratif 2020 fait ressortir un déficit d'investissement de 314 027,54 €. Une fois compensé par un virement de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement s'élève à 308 706,29 €.

Le budget 2021 s'équilibre à 2 176 272,49 € en fonctionnement. Le montant des subventions à verser aux associations représente un montant de 29 000 €.

Au niveau de l'investissement, les principales opérations prévues sont :

- la participation de la SEMA,
- l'acquisition de matériel de voirie,
- la 4ème et dernière tranche de l'éclairage public,
- la réfection des fresques de Sainte Avoye (grâce à un don),
- la réalisation du diagnostic voirie ainsi que son programme de travaux,
- le renouvellement de l'école numérique pour l'école Lamartine, qui peut bénéficier d'une subvention d'État,
- le fin de l'aménagement de la caserne des pompiers,
- la construction d'un columbarium.



Le montant des investissements prévus pour 2021 s'élève à 1 445 070,34 €.

Depuis le 17 février 2020, la Commune a délégué la gestion du camping à M. et Mme Hélie.

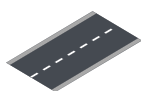
Cependant, les travaux d'investissement restent à notre charge. Pour cette année 2021, il est primordial de refaire les isolations et toitures du bâtiment accueil, de l'annexe ainsi que des 5 habitats de loisirs. Le montant global des travaux s'élève à 197 000 € HT. Ceux-ci bénéficieront d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 98 377 € ainsi que du Conseil Départemental au titre de l'Appel à projets 2021 pour 32 500 €

Patrick BERDAGUE

INFO TRAVAUX

Eau : 4 chantiers sont programmés.

- Extension route de Curbigny.
- Renouvellement canalisations rues du Château d'Eau, et de Bellevue.
- Déplacement d'une canalisation rue des Eglantiers.
- Réhabilitation des captages des sources de la Faux.



Voirie

Un diagnostic complet de la voirie a été effectué par la société OXYRIA pour définir un programme sur 4 ans. Cette année nous commencerons par des petites voiries très peu empruntées hormis par les riverains mais en mauvais état : impasses : du Lac, Marmet et Pasteur. Suite à la suppression des ralentisseurs la commission travaille sur de nouvelles idées pour réduire la vitesse.



Assainissement : 3 chantiers sont programmés.

- Exutoire à la station d'épuration.
- Renouvellement d'un collecteur route de Charolles.
- La 3ème tranche du schéma directeur d'assainissement est engagée. Elle permettra de définir le programme des travaux et leur ordre de priorité compte tenu de critères techniques et économiques. Il est en effet nécessaire d'avoir une estimation globale des travaux à entreprendre à moyen terme, ainsi que les coûts correspondants. Cette étude servira également de base aux demandes de subventions que la commune formulera auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour le financement des opérations.

Bâtiments



Continuation de l'entretien courant des écoles, de la gendarmerie, ainsi que des logements communaux.

Alain LE CLOIREC

En date du 26 avril dernier, la Municipalité a décidé d'arrêter le ramassage des déchets verts et encombrants (Arrêté n° 2021/39). En effet, la compétence des déchets ménagers a été déléguée à la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne. De ce fait merci de déposer vos déchets à la déchetterie.

Déchetterie "En Combabon" 71800 LA CLAYETTE

Ouverture : lundi-13 h 30 à 17 h 30

mercredi 8 h30 à 12 h00 et de 13 h30 à 17 h 30

vendredi 13 h 30 à 17 h 30

samedi 8 h30 à 12 h00 et de 13 h30 à 17 h 30

Réglementation :

Gratuit pour les particuliers

Les entreprises peuvent déposer dans une benne réservée aux déchets professionnels, chaque m3 étant facturé mensuellement par SECAF CHAMFRAY 42 VOUGY au prix unitaire de 31 € le m3 HT.

Afin de faciliter la circulation dans l'enceinte de la déchetterie veuillez sortir votre véhicule immédiatement après vous être débarrassés de vos déchets.



DÉCHETS

Saison Culturelle

Nous vivons depuis un an avec des conditions sanitaires qui empêchent ou réduisent fortement notre vie sociale locale. La saison culturelle et l'organisation des spectacles sont chamboulées par ce contexte sanitaire. Elle devait ouvrir en octobre dernier avec une programmation de cinq spectacles. Le contexte actuel nous a contraints de tous les annuler. Nos rencontres s'en trouvent limitées, nos sorties également très rares... Néanmoins, nous espérons tous que cela s'inversera cet été 2021. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour essayer de maintenir ces moments de convivialité qui nous tiennent à cœur.

Samuel DESCHARNE



Les jeudis en fête

SPECTACLES GRATUITS

- Jeudi 22 Juillet :** Deux dames au volant (tissu aérien)
- Jeudi 29 Juillet :** Lolo cousin (jongleur clown)
- Jeudi 5 Août :** Kiss on (musique)
- Jeudi 12 Août :** Bside (acrobaties)

L'espace Sainte Avoye

Du Samedi 18 au Dimanche 27 Juin : Mesdames MERCIER, DURET, GOUTTEFARDE (exposition de peintures et objets en terre cuite)

Du Samedi 3 au Dimanche 18 Juillet : Les Capteurs D-Motion (exposition de photos)

Samedi 24 Juillet à 20h : Esox Lucius (concert)

Du Samedi 7 au Dimanche 22 Août : Mesdames DE LA GORCE et BROSSET (exposition de céramique et d'art textile)

Du Samedi 4 au Dimanche 12 Septembre : Madame MARMIER (exposition de peintures)



LES EVENEMENTS DE CET ETE

Sous réserve des restrictions gouvernementales

Le 19 Juin :

Fête de la musique
organisée par l'association
Saint Rock

Du 10 Juillet au 29 Août :

Fest'y Parc : animations pour
les enfants de 4 à 12 ans



Le 13 Juillet :

Feux d'artifices organisés par
l'amicale des sapeurs pompiers



Les 9 et 10 Juillet :

Festival Saint Rock
organisé par l'association
Saint Rock



Du ... au ... :

PONEYS aire de loisirs

Le 14 Juillet :

43^{ème} Braderie organisée par
l'UCIA de La Clayette
de 9h à 19h au centre ville



Le week-end du 15 Août :

Fête patronale de la Saint
Roch



Les 28 et 29 Août :

Salon Voyage en Livres
Gymnase intercommunal
de La Clayette



Sous l'autorité des mesures gouvernementales relatives à la pandémie de COVID-19. Programme complet sur www.la-clayette.fr et [Facebook](https://www.facebook.com/laclayette). Organisé par la Mairie de La Clayette.

Suivez nous sur :

www.mairie-laclayette.fr

Facebook "Ville de La Clayette"

Application Panneau Pocket

Ouverture mairie de La Clayette :

Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Mardi : 8h30 - 12h / Fermé l'après-midi

Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Contact : 03.85.28.02.98

E-mail : contact@mairie-laclayette.fr

Commune de La Clayette

8 Place de la Mairie - 71800 LA CLAYETTE

Directeur de publication : Christian LAVENIR

Rédactrice en chef : Michèle MORIN

Conception - mise en page : Loriane MÉNAGER

Impression : IMPRIMERIE CLAYETTOISE

Crédits photos :



Bilan Mai 2020 - Mai 2021

Pourquoi la suppression du service de repas en commun à la résidence de la Croix de Briant ?

Le portage des repas à domicile est une compétence de la Communauté de Communes.

De ce fait, il n'était plus possible (normalement depuis la fusion des deux Communautés de Communes en 2017), d'assurer ce service qui était facturé moins cher aux personnes en bénéficiant, qu'aux personnes extérieures à cette résidence.

De plus, un agent municipal était mis à disposition gratuitement tout comme les frais de fluides, entretien des locaux, etc. qui n'étaient pas refacturés. Donc d'un point de vue légal et d'équité, nous avons pris la décision de supprimer ce service.

Comme vous le savez, suite à l'exposition de cette sculpture contrefaite, la Commune a été assignée devant le tribunal administratif de Dijon, et encourait une amende de

70 000,00 € au titre du préjudice marchand et 30 000,00 € au titre du préjudice moral, sans compter les jours-amendes si cette sculpture n'était pas retirée de l'espace public ! Bien qu'il ne nous parût pas normal d'être mis en cause, force a été de constater que la faute était avérée, la bonne foi ne pouvant pas être retenue pour notre défense.

Deux solutions se présentaient à nous :

- continuer le combat juridique sans être garanti du gain de cause, et entrer dans des procédures de longues haleines qui à la sortie, entre les amendes infligées et les frais d'avocats auraient eu un coût très important.

- tenter une négociation avec M. JAGER : solution que nous avons privilégiée. Monsieur JAGER a accepté de nous rencontrer chez lui. Notre entrevue nous a permis de trouver un compromis d'indemnisation à hauteur de 24 000,00 € plus les frais d'avocat pour

4 200,00 €, et bien évidemment nous sommes malheureusement contraints de faire détruire cette contrefaçon !

Il nous manque donc quelque chose au niveau du château, et nous allons réfléchir comment et par quoi remplacer ce cheval ?

Si vous avez des idées ou suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part ...

Conformément à ce que nous avons annoncé lors de notre campagne électorale, notre but était de stopper la construction d'immeubles sur la Place de Lattre de Tassigny.

Depuis Juillet 2020, nous analysons diverses solutions avec la SEMA71, à savoir, continuer un aménagement moins ambitieux et hors place de Lattre de Tassigny, ou alors casser le contrat d'aménagement de la ZAC et celui avec la SEMA71. Le tout étant de faire le bon choix notamment financier. Pour ne pas grever notre budget, nous avons pris l'attache d'un avocat et d'un expert-comptable. Nous sommes en attente de données chiffrées précises de la part de la SEMA71 pour finaliser notre choix, qui je l'espère pourra être fait d'ici fin juin de cette année.

Qu'en est-il de l'aménagement de la ZAC au centre-ville ?

Ce programme, vise à apporter, entre autres, des aides en termes d'ingénieries et financières pour l'aménagement des villes centre bourg (Chauffailles et La Clayette), mais bénéficiera aussi à toutes les communes de notre Communauté de Communes au travers d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celui-ci est porté via une convention signée entre la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, les villes de Chauffailles et de La Clayette.

Qu'est-ce que le programme des Petites Villes de demain ?

Informations vie locale !

Diverses constructions :

- Comme vous l'avez remarqué, le bâtiment des « Viandes du Comptoir Charollais » est en cours de réalisation. Prochainement, le reste de la plateforme va être aménagé pour pouvoir accueillir la pharmacie de Madame Philippe, et un espace paysager sera créé au niveau de la pêcherie de l'étang des Tanneries, et le long de la Genette.
- 7 pavillons OPAC vont être construits en lieu et place de l'ancien HLM de « La Croix Bouthier ».
- Un nouveau Centre d'Incendie et de Secours verra le jour d'ici 2022, à la sortie de La Clayette, route de Charolles.
- Un projet est en cours d'instruction concernant la réhabilitation de l'ancien garage HERMEY, avenue de la Gare, pour une réalisation courant 2022, redynamisant ce quartier en complément des anciens ateliers POTAIN qui sont pratiquement tous occupés.

Passation de commandement au Centre d'Incendie et de Secours :

Le vendredi 7 mai à 18h00, en présence de M. Jérôme AYMARD Sous-Préfet de Charolles, M. André ACCARY Président du Conseil Départemental de Saône et Loire et Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Saône-et-Loire, du Colonel Frédéric PIGNAUD, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire, du Colonel Stéphane BERREZ Chef du Groupement Ouest, du Commandant Thierry VUILLEMIN Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Saône-et-Loire, le Lieutenant Didier Clément a officiellement pris ses fonctions de Chef de Centre en remplacement du Capitaine Christian LAVENIR ayant fait valoir ses droits à la retraite, nommé Commandant Honoraire à cette occasion.

Nous souhaitons au Lieutenant Didier CLEMENT pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et assurons notre soutien à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers volontaires du centre. Cérémonie faite en comité restreint, sans les Jeunes Sapeurs-Pompiers, sans Vétérans, sans élus locaux, cause COVID !

Mouvements de personnel au sein de la Mairie :

C'est en novembre que nous avons vécu le départ de notre Directeur Général des Services, François JACQUARD, ayant postulé et été retenu sur un poste équivalent à la mairie de Marcigny. S'en est donc suivi une période difficile administrativement, avec début décembre, le départ de Pascale MATHUS, secrétaire de mairie, pour une retraite bien méritée (nous aurons l'occasion d'y revenir), puis de Julie PERROT, chargée de communication, en fin de contrat. Ces deux personnes n'ont, à ce jour pas été remplacées. Je les remercie sincèrement du travail accompli.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, depuis le 11 Janvier 2021, Sandra MAGAND au poste de DGS, qui a pris à bras le corps, avec sérieux et compétence, tous les dossiers en cours, des plus simples aux plus épineux, voir inattendus ! Bienvenue à Sandra !

Centre de vaccination :

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a autorisé l'ouverture, le 12 avril dernier, d'un centre de vaccination à La Clayette, qui depuis ne désemplit pas. En collaboration avec la ville de Chauffailles qui met du personnel à disposition du secrétariat, c'est à ce jour environ 4 000 rendez-vous honorés.

Communauté de communes :

Notre Communauté de Communes change de nom ! Ci-dessous sa nouvelle appellation :



N'oubliez pas les élections qui se dérouleront les 20 et 27 Juin de 8h à 18h au Centre Administratif !

